

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3379/Huis.

Astrida, le 6 décembre 1950.-

Objet:

De Sousa c/Mohamed
bin Salim Rashidi.-

Monsieur le Greffier,



J'ai l'honneur de vous transmettre en retour
une assignation dûment signifiée à Mohamed bin Salim Rashidi.-

L'intéressé m'a présenté un accord écrit entre
De Sousa et lui, par lequel De Sousa reconnaît avoir touché
30.57I frs. et permettait à Mohamed bin Salim de payer 5.000 Frs.
par mois à partir du 30/11/50.-

Mohamed bin Salim a payé une première tranche
de 5.000 frs. le 3/12/50.-

L'intéressé voudrait savoir si dans ces conditions,
il doit encore se présenter au Tribunal le 3/1/1951.-

L'Huissier, CH.LEES,

Monsieur le Greffier du
Tribunal de Première Instance,
à USUMBURA.